

La Croix-Rouge suisse et les réfugiés en 1981

Autor(en): **Haug, W.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **90 (1981)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683127>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Croix-Rouge suisse et les réfugiés en 1981



«Si le problème des réfugiés de la mer n'est plus aussi lancinant qu'il y a dix-huit mois, d'autres situations ont engendré l'afflux massif d'hommes, de femmes et d'enfants en maintes parties d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Chaque jour, quelque sept mille réfugiés franchissent une frontière quelque part dans le monde. Sept mille! Chaque jour! Cela représente le nombre de réfugiés indochinois que la Suisse a accueilli jusqu'à ce jour.» Ces mots, prononcés par le chef du Département fédéral des affaires étrangères lors de l'ouverture de l'exposition «Les réfugiés du monde» font frémir car ils nous rappellent sans cesse que le problème des réfugiés est un drame sans fin. Pourtant, si la Suisse a accueilli à ce jour sept mille réfugiés, pour ne compter que les Indochinois, et si elle ne connaît pas actuellement cet afflux massif qu'elle a vécu récemment, il n'en reste pas moins vrai que le travail d'accueil et d'intégration se poursuit auprès d'eux. Curieux de savoir quel allait être le programme de la Croix-Rouge suisse à cet égard, nous avons demandé à Mr. W. Haug, qui s'occupe des réfugiés pris en charge par la Croix-Rouge, de nous préciser quelles sont, dans les grandes lignes, les directions que la Croix-Rouge se propose d'adopter en faveur des réfugiés pour l'année 1981.

Réfugié du Vietnam (Boat people) en Malaisie.

Réd.: Comment l'action de la Croix-Rouge en faveur des réfugiés, et plus précisément des Indochinois va-t-elle se poursuivre en 1981?

W. Haug: Nous pensons accueillir cette année un groupe de 1000 réfugiés environ; nous voulons axer cette action d'une part sur les réunions de familles et d'autre part accueillir des réfugiés dont la situation s'avère particulièrement difficile: par exemple des personnes seules, qui arrivent par bateau sous pavillon de complaisance; nombre d'entre eux se trouvent encore dans des camps en Thaïlande ou en Malaisie. L'afflux massif étant terminé, le nombre des centres d'accueil va être réduit. Le camp de Selzach notamment va être fermé. Ces camps seront gérés par l'EPER et par Caritas. La Croix-Rouge compte centrer son travail sur les réunions de familles.

Réd.: Pour quelles raisons?

W. Haug: La première raison réside dans le fait que, à la fin de l'année 1980, nous avons accueilli 600 réfugiés indochinois: ce chiffre représente pour nous une limite du possible et du raisonnable, et il nous faut maintenant poursuivre nos efforts dans le sens de l'intégration de ces réfugiés. Les membres des sections qui ont accueilli ces réfugiés ont fourni un travail considérable (je rappelle que la Croix-Rouge a accueilli plus de réfugiés que les autres œuvres et ceci sans infrastructures), et notre but est maintenant de consolider le travail entrepris. Car chacun sait que l'accueil n'est pas tout, encore faut-il assurer à ces réfugiés la meilleure intégration possible, ce qui signifie une prise en charge pouvant s'étaler sur de longues périodes. La seconde raison est que dès juillet 1981, nous allons commencer à accueillir des réfugiés «spontanés», tel que le prévoit la nouvelle loi sur l'asile.

Réd.: Dans quels domaines dirigerez-vous plus particulièrement vos efforts pour résoudre les problèmes d'intégration que connaissent la plupart des réfugiés?

W. Haug: Essentiellement sur ces deux points: l'enseignement de la langue, problème majeur pour les réfugiés, et les groupes dits «vulnérables», notamment les jeunes.



L'apprentissage de la langue: un problème majeur.

En ce qui concerne l'enseignement de la langue, il s'avère absolument nécessaire d'ouvrir des centres d'enseignement spécialisés pour les réfugiés car nous avons pu constater que les cours dispensés par des écoles du soir du type Migros ou In Lingua, ou même par des bénévoles sont peu efficaces dans ce cas, car ils ne sont pas adaptés aux besoins de ces réfugiés. On relève d'ailleurs une importante contradiction chez les réfugiés eux-mêmes quant à leur volonté d'apprendre la langue: ceux-ci voient souvent dans cet apprentissage une perte de temps, pendant laquelle ils ne peuvent travailler ni gagner leur propre argent: ils veulent être très vite indépendants, trop vite peut-être. Il est difficile de leur faire comprendre que leur liberté à long terme passe par l'apprentissage et la maîtrise de la langue. Nous avons donc ouvert des écoles spécialisées dans ce but.

En ce qui concerne les jeunes, des classes sont créées spécialement pour les Vietnamiens, avec des programmes qui leur conviennent et qui diffèrent de ceux des écoles suisses. Dans ce domaine une expérience d'une année est actuellement en cours

dans une école de Zurich: cette école accueille de jeunes Vietnamiens âgés de 15 à 25 ans, en qualité d'externes ou d'internes. Pour les plus vieux, l'idéal serait de créer une sorte d'apprentissage, car là encore ils n'ont pas les bases nécessaires pour suivre une filière normale. Pour les plus petits cela pose beaucoup moins de problèmes car ils arrivent facilement à rattraper une scolarité normale. C'est dans la tranche d'âge des 12 à 16 ans que nous rencontrons les plus grandes difficultés, qui vont parfois jusqu'à la délinquance.

Réd.: Quels projets concrets la Croix-Rouge se propose-t-elle de réaliser dans l'immédiat?

W. Haug: Pour la Croix-Rouge l'essentiel est maintenant d'être prêt, dès le mois de juillet, à accueillir des réfugiés venant de partout, tel que le prévoit la loi sur l'asile. Nous proposons aux sections d'employer des professionnels qui seront payés par la Croix-Rouge. Nous espérons avoir un répondant dans chaque canton qui s'occupera de ces réfugiés et nous pensons commencer dès le 1er février à Genève et à Lausanne.